



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cancer du sein

Question écrite n° 64778

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur un nouvel avis des autorités médicales américaines recommandant de réduire les mammographies régulières pour dépister le cancer du sein chez les femmes de moins de 50 ans. À été donc recommandé de faire passer le nombre des mammographies pour les femmes de 50 à 74 ans à une tous les deux ans. Selon les données des services de médecine préventive américains, les mammographies sauvent la vie d'une femme de 40 à 49 ans sur 1 900. Elles sauvent la vie d'une femme de 50 à 59 ans sur 1 300. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître son sentiment à ce sujet.

Texte de la réponse

En France, le programme de dépistage organisé du cancer du sein est conforme aux recommandations de bonnes pratiques de 1999 établies par l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (ANAES) ainsi qu'aux recommandations européennes. La généralisation du programme national de dépistage organisé du cancer du sein a été effective en 2004. Il propose une mammographie gratuite tous les deux ans aux femmes de 50 à 74 ans. La tranche d'âge cible a été validée par un consensus scientifique. Il est à noter qu'en France, toute femme quel que soit son âge peut bénéficier d'une mammographie remboursée par l'assurance maladie, c'est le dépistage individuel. Le refus de l'abaissement de l'âge du dépistage organisé entre 40 et 45 ans est étayé par des arguments médicaux et épidémiologiques. En effet l'incidence du cancer du sein est maximale dans la tranche d'âge de 50 à 74 ans justifiant les modalités du dépistage organisé actuellement en place et les efforts pour améliorer la participation des femmes qui n'en bénéficient pas. Les femmes de moins de 50 ans représentent moins de 20 % de l'ensemble des femmes atteintes et la mortalité par cancer du sein de cette tranche d'âge est plus faible que pour les tranches d'âge supérieures. Par ailleurs le seuil de 50 ans fixé pour le dépistage, correspond à celui de l'âge moyen de survenu de la ménopause. Les études scientifiques publiées en matière de réduction de la mortalité sont contradictoires : une étude scandinave a montré une réduction de la mortalité et une étude anglaise, quant à elle, a montré que la diminution de la mortalité n'apparaissait pas significative alors que les mammographies étaient réalisées tous les 18 à 24 mois. Les mammographies effectuées entre 40 et 45 ans entraînent davantage de faux négatifs, c'est-à-dire qu'en raison de la densité des seins certains cancers ne sont pas détectés, et également davantage de faux positifs qui entraînent des démarches d'examen complémentaires à entreprendre pour le diagnostic de lésions qui ne sont pas en fait des cancers. Les conséquences sont négatives, psychiquement et physiquement. Il a été montré que malheureusement la succession de plusieurs examens négatifs pouvait entraîner une démotivation des femmes et à moyen terme une plus faible participation aux dépistages ultérieurs au moment où le risque de cancer est maximal. La surexposition aux agents ionisants peut être évoquée comme jouant en défaveur de cette proposition. L'enjeu actuel concernant le dépistage du cancer du sein en France est d'améliorer le programme existant et d'identifier des marqueurs de pronostic qui vont permettre de repérer les cancers peu évolutifs à des stades très précoces afin de proposer des traitements mieux adaptés et moins lourds. Le plan Cancer 2009-2013 prévoit de constituer un état des lieux des connaissances sur les facteurs de risque de cancer du sein

notamment pour les femmes les plus jeunes et de réaliser une étude rétrospective sur la performance des mammographies selon l'âge des femmes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64778

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11103

Réponse publiée le : 1er février 2011, page 1067